



1. La BDIS, un outil au service des acteurs et du territoire

La BDIS (base des données des initiatives économiques et solidaires) est une cartographie nationale des initiatives solidaires. C'est un outil au service du développement de l'ESS à l'échelle des territoires :

- **Promouvoir l'économie sociale et solidaire dans sa diversité**
Outil de repérage et de valorisation des initiatives solidaires, la BDIS est dotée d'un puissant moteur de recherche. Elle permet au grand public de repérer les initiatives de proximité.
- **Analyser les dynamiques territoriales**
Outil d'analyse, la BDIS permet de recenser et d'analyser les dynamiques territoriales à différents niveaux : emploi, participation citoyenne, utilité sociale, besoins des acteurs, éléments financiers...
Une classification fine des initiatives par mots clés (nomenclature économique, familles de l'ESS...) permet de produire des statistiques très riches. C'est un outil précieux au service des collectivités locales.
- **Echanger et communiquer entre acteurs de l'économie solidaire**
Outil d'échange, la BDIS favorise la mise en lien des acteurs de l'économie sociale et solidaire. La richesse de la nomenclature permet de regrouper les initiatives selon des centres d'intérêt communs.
Outils de communication, elle permet de transmettre des informations à grande échelle sur l'ESS.

2. Développement de la BDIS en FRANCE

Le projet BDIS est porté par le MES (mouvement pour l'économie solidaire) en partenariat avec de nombreux acteurs locaux et nationaux.

Expérimenté dans un premier temps en région Provence Côte d'Azur avec l'APEAS (agence provençale pour une économie alternative et solidaire) depuis début 2009, la BDIS compte déjà 700 initiatives en ligne.

L'objectif fin 2010 est de développer la BDIS dans quatre nouvelles régions et d'atteindre 3000 inscriptions. Aujourd'hui, les régions Midi-Pyrénées, Ile de France et Auvergne sont déjà sur les rangs.

3. Le site Internet national de la BDIS

La BDIS a son site national mis en ligne en début février 2010. La consultation de la BDIS peut être réalisée en 2/3 de page ou en pleine page. Le site comprend également des rubriques sur le développement du projet, les autres outils existant à l'échelle nationale ou internationale, des articles sur des thématiques comme la consommation responsable et les finances solidaires.

4. La BDIS, cartographie des initiatives solidaires

Vous pouvez consulter la BDIS sur le site national <http://www.la-bdis.org>.

Elle se présente sous la forme d'une application WEB qui peut être filtrée suivant les territoires et les thématiques concernés.

La recherche d'initiatives peut être réalisée par localisation sur la carte ou par mot clé libre. Entrez par exemple « magasin équitable Marseille » pour obtenir toutes les boutiques du commerce équitable de Marseille, ou 84 pour avoir toutes les initiatives du Vaucluse.

The screenshot shows the BDIS website interface. At the top, there is a search bar with the number '84' entered. Below the search bar, a map of the Vaucluse region is displayed. A search results window is open, showing the following information:

Recherche : 84 / Résultat : 45

AIR 84

Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification « BTP Vaucluse » (GEIQ BTP 84)

Vaucluse initiative d'insertion par le réemploi, le recyclage des déchets, associant gestion de l'environnement et l'économie solidaire (VIRAGES)

Code postal : 84210

Contacts

Adresse :
1271 avenue des Marchés
84200
CARPENTRAS

Téléphone : 04 90 67 06 45
Fax : 04 90 67 20 63

Jours d'ouverture : TOUS LES JOURS DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 12H30 ET DE 13H30 A 18 H

Courriel : air-84@wanadoo.fr

Site : 2a2ie.free.fr/pages/services/secc.html

Données principales

Territoire d'intervention : 84

Objectifs :
AIR 84 a pour objectif de faciliter l'insertion sociale de personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'insertion, par la mise à



Les initiatives et projets solidaires peuvent s'inscrire en ligne.

Pour s'inscrire dans la BDIS, il faut au préalable valider la charte des acteurs de la BDIS.

Pour assurer que les structures s'inscrivent bien dans l'ESS et pour une cohérence éditoriale, les informations sont systématiquement retraitées.

5. Contenu de la base de données et nomenclature

Chaque fiche initiative contient les informations suivantes :

- Identité de la structure : nom, sigle, adresse, tél, fax, courriel, site, contacts
- Organisation : statut, nombre de salariés, d'ETP, de bénévole, de dirigeants
- Objectifs et activités : objectifs, présentation, activités, charte, utilité sociale
- Territoire et usagers : zone d'intervention, lieux de distribution, type d'usagers
- Partenariats : réseaux associés, partenaires financiers et d'activités
- Filières économiques : filières, activités, familles de l'ESS, autres classifications
- Données financières : budget, part d'autofinancement, valorisation du bénévolat
- Mode de gouvernance : instances dirigeantes, modes de décision
- Compétences, ressources, thèmes de réflexion : échanges, mutualisation

6. Vers un référentiel commun de l'ESS

⇒ Périmètre de l'économie sociale et solidaire

Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ? Quelle est son identité ? Quels sont les valeurs et les engagements susceptibles de rassembler les acteurs de l'ESS ?

La BDIS pose la question du périmètre de l'économie sociale et solidaire. Les initiatives et les projets s'inscrivant dans la base doivent signer la charte des acteurs de la BDIS.

De plus un comité d'éthique régional statue sur l'inscription de certaines initiatives dans la BDIS dont l'éthique et les actes ne semblent pas en cohérence avec la charte sur la BDIS.

⇒ Nomenclature de l'économie sociale et solidaire

La classification des initiatives solidaires dans une nomenclature économique et sociale permet à la fois de réaliser des statistiques précises sur les dynamiques territoriales et nationales, de rechercher des structures sur des critères multiples et de mettre les acteurs en lien sur la base de centres d'intérêt communs.

Il y a actuellement 21 filières économiques (exemple : Agriculture, pêche, Espaces verts, bois et forêts), 130 activités économiques (exemple : production de fruits et légumes), et 66 familles de l'ESS (exemple : Production d'une agriculture écologique). Des rubriques complémentaires permettent d'affiner les recherches : innovations sociales économiques, rôle dans l'ESS...

7. Vers une coopération entre les acteurs

Au-delà du repérage des initiatives de l'ESS, la BDIS vise à devenir une plateforme de coopération entre les acteurs. Cette plateforme a pour objectifs d'aider à la création de partenariats économiques, de permettre la mutualisation de compétences, d'équipements ou de locaux, de développer des échanges de biens et de services, de réfléchir ensemble autour de différentes problématiques.

Cette plateforme pourraient s'étendre dans un second temps aux citoyens et aux institutions.

Une analyse des besoins est réalisée actuellement sur la base d'enquêtes en région PACA et en Ile de France.

La création de ce réseau social orienté coopération, outil complémentaire de la BDIS est prévu pour 2011.

8. Développement de la BDIS sur un territoire

Le développement de la BDIS sur un territoire nécessite :

- ⇒ Un porteur de projet reconnu par les acteurs de l'ESS à l'échelle du territoire
- ⇒ La mise en place d'un comité de suivi régional et/ou d'un comité d'éthique
- ⇒ Une équipe projet
- ⇒ L'implication des acteurs de l'ESS autour de ce projet



Le MES est présent pour accompagner le projet sur la démarche méthodologique et technique.

En région PACA, la BDIS est portée par l'APEAS. Le comité de suivi régional est composé d'institutions (Conseil Régional, CG13, CG84, CG83, ARPE), de la CRESS PACA et de réseaux de l'ESS.

Des partenariats ont été établis avec l'ARPE, le réseau des PILES, l'ARDL, les RLA, le pôle du commerce équitable et solidaire, le réseau des AMAP...

Les partenaires s'engagent à appuyer le recensement des initiatives, à communiquer sur la BDIS auprès de son réseau ; l'Apeas s'engage à mettre à disposition les outils d'exploitation et de communication.

De nombreuses bases de données existent déjà localement ou sur des thématiques spécifiques (développement durable, insertion par l'économique, consommations responsable...).

Un partenariat peut s'établir avec les promoteurs de ces bases, autour d'un échange d'informations, allant jusqu'à la création de passerelles entre les différentes bases de données. Par exemple en région PACA, une interface a été créée avec la base de données de l'ARPE.

9. Charte des acteurs de la BDIS

A. Introduction

La base de données des initiatives économiques et solidaires (BDIS) accueille toutes les structures se situant dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Pour préciser ce périmètre, il nous semble indispensable de définir les conditions d'inscription d'une initiative dans la base de données à travers des valeurs, une éthique de fonctionnement et des engagements forts.

B. Les valeurs des acteurs de la BDIS

Les initiatives économiques et solidaires se fondent sur les valeurs suivantes :

Une économie au service de l'homme et non pas au service du marché et du profit :

Ces initiatives agissent pour une économie qui place l'Homme, et non le profit, au centre de sa démarche.

Les excédents ne doivent pas servir à enrichir des personnes physiques ou morales au-delà d'une rémunération équilibrée de leur participation. Ils doivent être réinvestis pour développer les activités mais aussi pour améliorer les conditions de revenu et de travail.

Ces initiatives promeuvent des échanges équitables entre les acteurs économiques

La gouvernance démocratique

La démocratie

Les initiatives économiques et solidaires agissent à travers des organisations et des projets, qui permettent à tout individu de s'exprimer, d'être écouté, d'être acteur de son devenir social.

La transparence

Les initiatives économiques et solidaires agissent de façon transparente envers leurs salariés, leurs usagers et leurs partenaires. Cette transparence doit s'étendre notamment aux données financières de la structure et notamment aux placements financiers aux modes de rémunération des dirigeants.

La solidarité

Les initiatives économiques et solidaires agissent solidairement entre elles, et vis-à-vis des porteurs et bénéficiaires des projets. Les actions menées visent à renforcer la solidarité notamment entre les générations et entre les territoires.

La solidarité instaure une équité dans la répartition des bénéfices et des charges et dans les droits entre les personnes qui s'y engagent. Elle s'inscrit dans la lutte contre toute forme de discrimination

Le développement durable

Les projets les initiatives économiques et solidaires sont menés dans un esprit de développement durable, dans le respect l'environnement, et en solidarité avec les générations futures.

Le développement local

Les initiatives économiques et solidaires favorisent les actions qui répondent aux besoins des populations locales en coopération avec les acteurs de terrain.

C. Engagements des signataires de la charte de la BDIS

Les initiatives s'inscrivant dans la BDIS s'engagent à respecter les valeurs définies précédemment et les principes suivants :

Principe n°1 : l'objet principal de la structure, ses activités et ses projets sont fondés sur la recherche d'utilité sociétale (richesse humaine, sociale, culturelle et environnementale).

Principe n°2 : les initiatives économiques et solidaires concourent à créer une activité économique qu'elle soit monétaire ou pas.

Principe n°3 : les initiatives économiques et solidaires s'engagent à mettre en oeuvre des modes démocratiques de décision et de gestion participative

Principe n°4 : les initiatives économiques et solidaires s'impliquent dans une démarche de progrès fondé sur un droit de regard mutuel et un devoir de transparence dans leurs pratiques

....., se reconnaît dans les valeurs et les principes énoncés dans la présente charte des acteurs de la BDIS et s'engage à les mettre concrètement en oeuvre

Fait à , le
(Nom et qualité du signataire)